



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Montmagny

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 8 NOVEMBRE 2016 À 20H À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- KARINE NADEAU, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- LISETTE V.-PAINCHAUD, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- CLAUDE DOYON, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GUY GARANT, municipalité de Lac-Frontière
- DENIS GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard
- RÉNALD ROY, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue à tous. Il constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 8 novembre 2016 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 11 octobre 2016
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Édifice Amable-Bélangier
 - 5.2 Entente pour les services de la Sûreté du Québec
 - 5.3 Reddition de comptes du FDT 2015-2016
 - 5.4 Projet en lien avec le PALÉE
 - 5.5 Projet des dates de sessions pour l'année 2017
 - 5.6 Comités 2017
 - 5.7 Journée de réflexion
 - 5.8 Addenda no 1 à l'Entente relative au Fonds de développement des territoires
 - 5.9 Affectation du surplus du CLD au Fonds de développement des territoires (FDT)



N° de résolution
ou annotation

2016-11-02

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Montmagny

- 5.10 Programme RénoRégion
- 5.11 Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche et la période estivale
- 5.12 Programme d'aide financière - Sécurité incendie
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Avis de conformité et d'opportunité
 - 6.2 Plan d'action - Pérénnité du réseau de sentiers de motoneiges
 - 6.3 PADF (Programme d'aménagement durable des forêts)
 - 6.4 Pacte rural
 - 6.5 Projets régionaux
 - 6.5.1 Tourisme
 - 6.5.2 Parc des Appalaches
 - 6.5.3 Transport collectif
 - 6.5.4 École internationale de musique de Montmagny
 - 6.5.5 Autres
 - 6.6 Refonte des outils d'urbanisme
 - 6.7 Politique culturelle
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Demande d'appui de la MRC Rimouski-Neigette relativement à la redistribution des redevances à l'élimination de matières résiduelles 2016
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes d'octobre 2016
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 31 décembre 2016
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL **3.1 SESSION DU 11 OCTOBRE 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal du 11 octobre 2016 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

Aucune rencontre.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES **5.1 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER**

L'économie d'énergie se poursuit tel qu'indiqué dans le document de suivi déposé.

5.2 ENTENTE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Actuellement, hormis la présentation à la FQM (et la web conférence de l'UMQ), peu d'informations sont disponibles sur la véritable organisation (ou réorganisation) réellement



N° de résolution
ou annotation

2016-11-03

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Montmagny

proposée. Donc, à ce niveau, il faudrait avoir plus d'informations.

La prochaine rencontre de la FQM prévue pour les 30 novembre et 1^{er} décembre 2016 devrait très certainement être à l'ordre du jour. À SUIVRE!

5.3 REDDITION DE COMPTES DU FDT 2015-2016

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a déposé la reddition de comptes des projets réalisés pour la période se situant entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 mars 2016;
- CONSIDÉRANT que cette reddition de compte s'est faite en lien avec les priorités d'intervention de la résolution n° 2015-07-06 adoptée par le Conseil de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT également qu'un rapport d'activités, conformément à l'annexe A de l'entente, a été déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny entérine la reddition de comptes déposée par la direction de la MRC de Montmagny le 28 octobre dernier et approuve le rapport d'activités déposé conformément à l'annexe A de l'entente.

ADOPTÉ

5.4 PROJET EN LIEN AVEC LE PALÉE

PROJET 1

Suite aux actions identifiées dans le PALÉE et la réalisation du sondage auprès des jeunes « RÊVE TA RÉGION IDÉALE », ceux-ci ont mentionné que la diversité des emplois (autres qu'industriels) était souhaitée.

Compte tenu du projet FABLAB en fabrication (initié par M. Mathias Berlinger) et des démarches de projets auprès des entreprises, on a convenu avec le service Affaires et M. Berlinger d'inclure également les TI (technologies d'information) dans le FABLAB à mettre en place. Nous avons travaillé avec le CJE de la MRC de Montmagny pour déposer une demande dans un fonds pour une aide financière de 20 000 \$ pour mettre en place ce projet d'innovation ouverte. Ce projet est pour les jeunes du milieu en collaboration avec les entreprises et aussi la participation du monde scolaire.

Le projet a fait l'objet d'une demande de présentation le 3 novembre dernier à Québec et il a été qualifié d'innovant... alors, on espère qu'il soit retenu et que le CJE puisse recevoir la bourse de 20 000 \$ pour la mise en place du projet. À SUIVRE!



N° de résolution
ou annotation

2016-11-04

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Montmagny

5.5 PROJET DES DATES DE SESSIONS POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT le projet de calendrier des sessions pour l'année 2017 déposé au Conseil de la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE, conformément à l'article 148 du Code municipal, celui-ci soit accepté et adopté par le Conseil de la MRC de Montmagny pour la tenue des sessions régulières et statutaire du Conseil de la MRC de Montmagny pour l'année 2017.

QUE, conformément à l'article 148.1 du Code municipal, la secrétaire-trésorière donne un avis public du contenu du calendrier dans le journal l'Oie blanche.

QUE la session itinérante de juillet 2017 soit tenue dans la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

ADOPTÉ

5.6 COMITÉS 2017

Nous vous transmettons la liste des comités pour information et décisions à la session du 23 novembre prochain (ou au plus tard à la session de janvier 2017).

5.7 JOURNÉE DE RÉFLEXION

Suite à la journée de réflexion du 3 novembre dernier, les gens ont apprécié, mais on souligne également qu'une autre plage horaire serait appréciée pour une deuxième journée en 2017.

Un rapport de cette journée sera rédigé pour la session de janvier avec un plan d'action pour les projets proposés.

Nous ferons également une proposition du suivi à donner à cette activité qui regroupera au final 91 participants et plus de 21 personnes en charge de l'organisation. Donc, c'est plus de 110 personnes qui échangeront.

5.8 ADDENDA NO 1 À L'ENTENTE RELATIVE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

- CONSIDÉRANT l'addenda n° 1 à l'Entente relative au Fonds de développement des territoires;
- CONSIDÉRANT que cet addenda fait en sorte de prolonger l'entente jusqu'au 31 mars 2020;
- CONSIDÉRANT également que cet addenda vise à permettre certains assouplissements tels le cumul des fonds en utilisant le FDT, le financement d'organismes des réseaux de l'éducation ou des artistes professionnels ou de regroupements d'artistes professionnels dans le cadre d'ententes sectorielles avec le CALQ, la modification des annexes A et B pour faciliter la reddition de comptes;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Montmagny

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LISETTE V.-PAINCHAUD
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le préfet à signer l'addenda n° 1 à l'Entente relative au Fonds de développement des territoires pour et au nom de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.9 AFFECTATION DU SURPLUS DU CLD AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a procédé au rapatriement des compétences en développement au 1^{er} janvier 2015;
- CONSIDÉRANT la convention de partage intervenue entre le CLD de la MRC de Montmagny et la MRC de Montmagny assimilable au FDT à une somme de 57 301 \$;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a réalisé un important exercice de planification pour le développement de son territoire;
- CONSIDÉRANT que, lors de cet exercice de planification, la MRC de Montmagny a identifié des priorités de développement dans son PALÉE, qu'elle a établi une cible à atteindre (la Cible 15/30) et identifié des moyens pour y parvenir;
- CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la réalisation du PALÉE et de l'atteinte de la Cible 15/30, la MRC de Montmagny souhaite confier un mandat pour la réalisation d'actions visant le recrutement de la main-d'œuvre, l'immigration (sensibilisation, accompagnement) et diverses activités de développement économique en lien avec les « Priorités de développement de la MRC de Montmagny »;
- CONSIDÉRANT que le promoteur (CDEMM) a formulé une demande d'aide financière pour la réalisation du projet n° 18000-2016-11_FDT, intitulé « Recrutement de main-d'œuvre, immigration et autres activités de développement économique », dans le cadre du FDT de la MRC de Montmagny;

2016-11-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RÉNALD ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la signature par la direction générale du protocole d'entente pour le projet « Recrutement de main-d'œuvre, immigration et autres activités de développement économique ».

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Montmagny

5.10 PROGRAMME RÉNORÉGION

La direction avise les membres du conseil que la MRC a répondu au sondage pour les besoins additionnels en cours d'année 2016-2017, ainsi que l'enveloppe souhaitée pour l'année 2017-2018. Actuellement, un seul dossier par municipalité est possible avec le budget confirmé de 165 000 \$.
À SUIVRE!

5.11 PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE POUR LA RELÂCHE ET LA PÉRIODE ESTIVALE

Ce programme vise à soutenir de nouveaux projets ainsi qu'à bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017.

L'appel de projets se déroule du 27 octobre au 2 décembre 2016. Les organisations admissibles au programme sont : les OBNL en activité depuis au moins deux ans, **les municipalités**, les **MRC**, les conseils de bande, l'Administration régionale Kativik, le gouvernement de la Nation crie et d'autres organisations autochtones.

Par l'intermédiaire de ce programme, le ministère de la Famille accordera un soutien financier qui ne peut dépasser 15 000 \$ par projet et par organisme.

À SUIVRE.

5.12 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE – SÉCURITÉ INCENDIE

Il y a actuellement un appel de projets pour la réalisation d'études d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie.

Actuellement, sept municipalités sont intéressées par l'étude et la MRC déposera une demande.

À SUIVRE.

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 AVIS DE CONFORMITÉ ET D'OPPORTUNITÉ

Ville de Montmagny

Agrandissement de la zone ScM-24 à même la zone ScM-23 (secteur de l'aréna et des pavillons de la société d'agriculture) et exclusion de l'usage 9 logements et plus.

Conforme.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la modification à sa réglementation d'urbanisme visant à

2016-11-07



N° de résolution
ou annotation

2016-11-08

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Montmagny

agrandir la zone ScM-24 à même la zone ScM-23 et d'y exclure l'usage 9 logements et plus.

QUE la MRC de Montmagny confirme que cette modification proposée est conforme au schéma d'aménagement en vigueur ainsi qu'au document complémentaire et aux divers RCI en vigueur.

ADOPTÉ

6.2 PLAN D'ACTION - PÉRÉNNITÉ DU RÉSEAU DE SENTIERS DE MOTONEIGES

Les clubs de motoneiges de Chaudière-Appalaches ont déposé un programme visant à mettre aux normes les sentiers de motoneiges.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. CLAUDE DOYON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde son appui au Regroupement des clubs de motoneiges de la région Chaudière-Appalaches qui vise à corriger la conformité de son réseau selon les normes de sécurité du ministère des Transports.

QUE la MRC de Montmagny offre son soutien technique aux clubs de son territoire si une solution doit être trouvée dans le cadre de ce plan d'action visant la pérennité du réseau.

ADOPTÉ

6.3 PADF (PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS)

- ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
- ATTENDU QUE le MFFP a accordé des montants dans le cadre du PADF, entre autres pour réaliser des interventions ciblées dans la région de Chaudière-Appalaches;
- ATTENDU QUE la MRC de Montmagny, délégataire de gestion du PADF pour la région de Chaudière-Appalaches, a la responsabilité d'administrer ces montants;
- ATTENDU QUE, dans le cadre du PADF, des propositions de projets (décrites à l'Annexe I de cette résolution) ont été déposées à la MRC de Montmagny;
- ATTENDU QUE ces propositions de projets répondent aux critères du PADF et qu'elles ont été jugées admissibles par le MFFP;

2016-11-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Montmagny

QUE pour chaque projet décrit à l'Annexe I de cette résolution, les montants admissibles à une subvention soient défrayés par la MRC et réclamés au PADF.

QUE Mme Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, soit autorisée à signer les protocoles d'ententes de financement avec les promoteurs dont les propositions de projets sont décrites à l'Annexe I de cette résolution.

ADOPTÉ

6.4 PACTE RURAL

La rencontre du Comité de suivi du Pacte rural aura lieu le mercredi 23 novembre à 13h30.

6.5 PROJETS RÉGIONAUX

6.5.1 TOURISME

La rencontre du Comité de suivi du plan d'action en tourisme a eu lieu le mercredi 2 novembre dernier et le conseil est informé des recommandations énoncées lors de cette rencontre.

- Le Comité consultatif en tourisme propose de réaliser une planification stratégique et de revoir le plan d'action à l'hiver 2017.
- M. Raynald Ouellet a accepté de prendre la présidence du comité.
- Le comité reconnaît l'importance de réaliser des actions pour développer le tourisme d'affaires.

Rappel : La rencontre présentant le bilan des actions touristiques 2016 aura lieu le 24 novembre prochain en avant-midi à Cap-Saint-Ignace.

6.5.2 PARC DES APPALACHES

Dans le cadre des comités de priorisation des préoccupations de la Table GIRT, sur les terres publiques où il y a un parc ou une ZEC, un sous-comité travaille à développer des fiches d'interventions forestières visant à préserver la qualité de l'expérience touristique dans ces territoires (ex. : bandes de protection, protection des paysages, classification des routes forestières, prédominance à la vocation, etc.).

6.5.3 TRANSPORT COLLECTIF

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préfet, au nom du Conseil de la MRC de Montmagny, fasse parvenir au nouveau ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, une lettre démontrant la situation intolérable que ce ministère fait vivre année après

2016-11-10



N° de résolution
ou annotation

2016-11-11

Formules d'Affaires CCL (418) 689-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Montmagny

année aux organismes de transport collectif en milieu rural par :

- les retards dans l'annonce de l'existence d'un programme annuel;
- l'incertitude créée par l'absence de programme à moyen ou à long terme;
- la réception de la confirmation des aides financières de fonctionnement et le versement de celles-ci en fin d'année financière; et
- la menace de coupures équivalentes à une partie des surplus accumulés qui ne sont pourtant pas exagérés dans le contexte où les organisations vivent dans l'incertitude pendant presque toute l'année face au financement gouvernemental.

ADOPTÉ

6.5.4 ÉCOLE INTERNATIONALE DE MUSIQUE DE MONTMAGNY

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie les responsables de l'École internationale de musique de Montmagny dans leur démarche de reconnaissance de cette école de musique auprès du ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉ

6.5.5 AUTRES

S/O.

6.6 REFONTE DES OUTILS D'URBANISME

Une offre de service a été envoyée aux municipalités le 31 octobre dernier. L'ordre de réalisation a été déterminé un peu aléatoirement (nord, centre et sud) et en fonction des besoins déjà portés à notre attention.

La MRC est donc en attente des résolutions des municipalités. Une facture suivra selon les termes du document déposé.

De plus, le lundi 14 novembre 2016, une première rencontre est prévue avec les inspecteurs en urbanisme des municipalités désirant participer à la refonte de leurs outils d'urbanisme afin de connaître leurs préoccupations en matière d'application de la réglementation.

6.7 POLITIQUE CULTURELLE

Plus de soixante personnes ont participé aux consultations publiques sur le projet de politique culturelle. Le comité de suivi se réunit le 17 novembre prochain et prévoit proposer à la MRC un projet de politique pour la réunion de février.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Montmagny

7. CORRESPONDANCE

7.1 **DEMANDE D'APPUI DE LA MRC RIMOUSKI-NEIGETTE RELATIVEMENT À LA REDISTRIBUTION DES REDEVANCES À L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016**

- CONSIDÉRANT que le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles stipule que, à compter de 2016, une municipalité doit être visée par un PGMR révisé, conforme à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles en vigueur depuis moins de cinq ans au 31 décembre pour recevoir le versement des subventions;
- CONSIDÉRANT que face aux délais de révision des PGMR, le Comité de gestion du Programme de redistribution des redevances ait décidé d'assouplir cette condition pour les municipalités dont le PGMR révisé édicté par règlement est transmis à Recyc-Québec au plus tard le 31 octobre 2016, acceptant ainsi de mettre en réserve les subventions pour l'année 2016 dans le but de les verser à la redistribution suivante, soit en décembre 2017;
- CONSIDÉRANT que le projet de PGMR de la MRC de Montmagny a été transmis le 26 octobre 2016 ainsi que le règlement édictant le PGMR de la MRC;
- CONSIDÉRANT que sous réserve d'une seconde analyse favorable, le PGMR entrera en vigueur 120 jours après la date de sa transmission au ministre, soit le 23 février 2017;
- CONSIDÉRANT que les subventions qui seront mises en réserve jusqu'en 2017 sont une somme essentielle au développement des services de gestion des matières résiduelles dans le contexte d'austérité budgétaire;

2016-11-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques d'accélérer le processus de redistribution des redevances pour l'élimination pour l'année 2016 afin de verser les redevances dès l'entrée en vigueur du PGMR révisé.

ADOPTÉ

8. FINANCES

8.1 **COMPTES D'OCTOBRE 2016**

2016-11-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

No	Montant	Fournisseur
C1600669	15 907.28	Financière Banque Nationale
C1600670	160.00	Laplante, Bruno
C1600671	260.00	Fonds de l'information
C1600672	1 558.24	Bureautique Côte-Sud enr.
C1600673	1 155.50	Journal l'Oie blanche



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Montmagny

C1600674	2 004.00	Municipalité de l'Isle-aux-Grues
C1600675	8 527.82	MRC de L'Islet
C1600676	1 106.06	Bernier Imprimeurs inc.
C1600677	90.00	Montmagny Air Service inc.
C1600678	3 650.00	Municipalité de Lac-Frontière
C1600679	6 600.00	Municipalité de Lac-Frontière
C1600680	200.00	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1600681	60.00	Ville de Montmagny
C1600682	7 568.62	Delta Québec
C1600683	86.23	Fleurs & Jardins Lemieux
C1600684	3 244.02	Les Entreprises J.R. Morin inc.
C1600685	1 253.23	GHD consultants ltée
C1600686	5 000.00	Les Arts de la Scène de Montmagny
C1600687	30 334.96	2731-6116 Québec inc.
C1600688	49.39	Bistro Lafontaine
C1600689	80.50	IDC informatique
C1600690	76 044.00	Campor environnement
C1600691	3 000.00	Carrefour mondial de l'accordéon
C1600692	66.69	Sani-Fontaines inc.
C1600693	9 693.75	MRC des Etchemins
C1600694	207.50	Multiprojets RS
C1600695	63.24	Multi-sevices Montmagny-L'Islet
C1600696	1 968.39	9146-9866 Québec inc.
C1600697	172.46	Maheu & Maheu
C1600698	53.74	Organisme de bassins versants
C1600699	19 936.25	L'Immobilière, soc. éval. conseil inc.
C1600700	28 742.40	Coopérative gestion forestière
C1600701	44.86	Coop de services à domicile
C1600702	73.47	Café 7 étoiles
C1600703	1 486.06	Tintamarre
C1600704	5 831.89	Belter environnement enr.
C1600705	1 000.00	Organisme de bassin versant
C1600706	268.83	Croisières AML inc.
C1600707	57.49	Inéo inc.
C1600708	213.35	Côté, Alain
C1600709	86.45	Lamarre, Raymonde
C1600710	167.45	Alimentation St-Just
C1600711	653.62	9017-3741 Québec inc. – Au Bois d'or
C1600712	43.00	Noël, Annette
C1600713	14 925.00	Association forestière des deux rives
C1600714	7 425.00	Société beauceronne de gestion
C1600715	11 232.00	Programme RénoRégion
C1600716	1 251.45	Financière Banque Nationale
SOUS-TOTAL	273 604.19 \$	
L1600211	1 579.10	Desjardins sécurité financière
L1600212	1 263.28	Desjardins sécurité financière
L1600213	1 109.17	Revenu Canada
L1600214	30 121.44	Ministre du Revenu du Québec
L1600215	516.93	Télus Mobilité
L1600216	301.85	Comm. adm. de régime de retraite
L1600217	4 092.95	Hydro-Québec
L1600218	5 695.50	Industrielle-Alliance assurance
L1600219	4 624.16	Industrielle-Alliance assurance
L1600220	11 271.89	Revenu Canada
L1600221	1 730.31	Hydro-Québec
L1600222	148.85	Monetico
SOUS-TOTAL	62 455.43 \$	
P1600065	102 325.00	Parc régional des Appalaches
P1600066	835.46	Painchaud, Lisette V.
P1600067	1 521.57	Fédération québécoise des municipalités
P1600068	137.97	Corporation informatique Bellechasse
P1600069	33.06	Infotech
P1600070	53 450.00	Société de développement écono. de Mty
P1600071	133.56	Québec linge service d'uniformes
P1600072	114.27	Cytech Corbin



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Montmagny

P1600073	19 813.05	Les Concassés du Cap inc.
P1600074	841.40	Laurentide Re/Sources inc.
P1600075	70.00	Distribution Vithemon
P1600076	5 210.75	Gestion Transicio/M.-L. Pineault

SOUS-TOTAL 184 486.09 \$

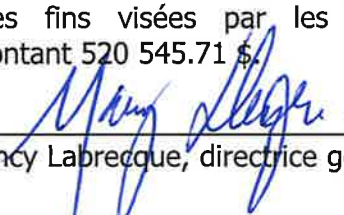
TOTAL 520 545.71 \$

QUE la liste des comptes à payer d'octobre 2016 soit acceptée.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 520 545.71 \$.



Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 3 NOVEMBRE 2016

Un estimé a été déposé à la session de travail du budget. On s'attend à terminer l'année sans surplus.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-11-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 20h19.

ADOPTÉ



Jean-Guy Desrosiers, préfet



Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.